



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca

APPEL D'OFFRES

OUVERTURE ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON POUR 2 SAISONS : 2018-2019 et 2019-2020

La Municipalité du Canton de Roxton demande des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver sous sa juridiction et ce, pour les saisons contractuelles 2018-2019, 2019-2020.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité. Les personnes intéressées à présenter une soumission recevront tout document d'appel d'offres par le SEAO.

Les contrats sont assujettis à l'accord Québec-Ontario, l'accord Québec – Nouveau-Brunswick et l'Accord libre-échange canadien.

À compter du mercredi 16 mai 2018, les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site web, www.seao.ca en stipulant le numéro de référence 1164214. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison seront effectuées par SEAO. Les documents sont non-remboursables.

Les soumissions scellées devront parvenir au bureau de la Municipalité du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0, à l'attention de Mme Caroline Choquette, directrice générale, avant 10 h 00 le 1^{er} juin 2018. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour à 10h00.

Le soumissionnaire doit prendre connaissance du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Canton de Roxton, ce règlement faisant partie intégrante de tout appel d'offres lancé par la Municipalité du Canton de Roxton. Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement s'y conformer, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au rejet de la soumission et à la résiliation du contrat.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Mme Caroline Choquette, directrice générale par courriel : info@cantonderoxton.qc.ca ou par télécopieur au 450-548-2412.

La Municipalité du Canton de Roxton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Roxton Falls, ce 16 mai 2018

Caroline Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière